

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD125

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 90, substituer au mot :

« désignée »,

les mots :

« de droit public mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.